

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roberto Broggin*

*Date de dépôt : 17 septembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite** **Quartier de Saint-Gervais: quid du transit ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En 2001, une pétition « Flâner à Saint-Gervais » était déposée devant le Grand Conseil (P 1353) et le Conseil municipal de la Ville de Genève. Cette pétition demandait la suppression du transit dans le cœur historique du quartier de Saint-Gervais.

Selon les dernières mesures de pollution ROPAG, le quartier de Saint-Gervais atteint des taux de pollution qui dépassent largement les normes admises.

Comme ailleurs, mais peut-être encore plus dans le quartier de Saint-Gervais, les règles élémentaires de circulation sont constamment enfreintes.

Le Grand Conseil a accepté la pétition (P 1353-A) le 21 septembre 2007 et l'a renvoyée au Conseil d'Etat.

Dans sa réponse du 21 février 2008 (P 1353-B), le Conseil d'Etat affirmait partager pour l'essentiel le constat des pétitionnaires et que le quartier méritait « d'être libéré de l'emprise excessive des véhicules motorisés, ceci d'autant plus que des grands parkings publics encadrent le site ».

Le Conseil d'Etat dans sa réponse indiquait que «le transit qui peut encore subsister aujourd'hui sera dument écarté» avec l'arrivée du TCOB. Le chantier de ce tram a débuté depuis plusieurs mois. Néanmoins aucune mesure physique n'empêche à ce jour le transit qui se poursuit et gêne non seulement considérablement les enfants sur le parcours de l'école, les habitants et usagers du quartier, mais contribue également à perturber la progression des transports publics déjà déviés pour permettre l'avancement du chantier du TCOB

**Ma question :**

*Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour faire en sorte que sa réponse du 21 février 2008 soit concrétisée et appliquée ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.